

Pêches de l'Atlantique

M. Fred McCain (Carleton-Charlotte): Monsieur le Président, il y a des gens qui prétendent que certains députés n'ont pas de position claire. Puis-je vous signaler, monsieur le Président, que nous avons, certains d'entre nous, essayé d'améliorer ce projet de loi mais sans pouvoir obtenir l'appui de ceux qui prétendent maintenant s'y être opposés et qui nous mettent au défi d'en faire autant. Je prétends, monsieur le Président, que certaines questions particulières à leur propre circonscription les placent dans une position d'importance. La question touche la région de l'Atlantique. Pour la première fois, on a signifié que certains députés à votre droite, monsieur le Président, savent, enfin, qu'il y a des questions propres à la région de l'Atlantique qui passent avant leur loyauté envers le parti libéral. Selon moi, c'est très important. Permettez-moi de dire au député de South West Nova (M^{lle} Campbell) et au député de Gloucester (M. Breau) que j'aurais souhaité les voir voter en faveur de certains de nos amendements. Quelle que soit la façon dont cette loi doit être mise en application, nous aurions au moins accès à des informations permettant à la Chambre et au secteur des pêches . . .

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre. Le député de South West Nova soulève la question de privilège.

Mlle Campbell: Monsieur le Président, le député a parlé du président du comité. Ce dernier a dit ici-même qu'il serait impartial. En aucun temps, la présidence n'a été forcée de départager les votes au comité.

Le président suppléant (M. Corbin): C'est peut-être là une explication, mais on ne peut pas y voir une question de privilège dans le vrai sens du terme.

M. McCain: Monsieur le Président, puis-je signaler à la Chambre que dans l'esprit qui a présidé au fonctionnement du comité des pêches, le président ne s'est pas gêné pour se réserver le droit de participer aux travaux du comité comme un simple membre et elle a eu . . .

M. Evans: Le Règlement est clair sur la façon dont les présidents votent.

M. McCain: Un instant, s'il vous plaît. Vous n'étiez pas là. Ne mêlons pas la circonscription d'Ottawa-Centre au secteur des pêches qui ne la concerne absolument pas.

● (1720)

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre. Je prie le député de traiter de la motion et de s'adresser à la présidence.

M. McCain: Je regrette, monsieur le Président. J'ai un respect inaliénable pour la présidence.

Il y a une question qui a été posée par voie d'interpellation par le député de Gander-Twillingate (M. Baker), qui a parlé du député de Gloucester. Nous avons cherché maintes fois à savoir cela. Que fait-on du sébaste en excédent dans le golfe? La Nouvelle-Écosse dit qu'elle l'a, que cela fait partie du marché. Terre-Neuve donne à entendre qu'elle en a une partie, que cela fait partie du marché.

Une voix: Il n'y a pas d'excédent.

M. McCain: Bon, le biologiste dit qu'il y en a encore 50,000 tonnes que nous devrions prendre. Je ne sais pas si on peut parler là d'excédent. Disons que la TPA n'est pas utilisée.

Quant au Nouveau-Brunswick, il n'a pas eu d'assurance parce qu'il n'y a pas eu de négociation. Nous ne savons pas ce qui se passe entre le Québec et le ministre. Nous savons qu'on

semble avoir prévu une certaine réorganisation au Québec, mais nous ne savons pas combien de sébaste il a. L'Île-du-Prince-Édouard ne sait absolument pas si elle en aura. Personne ne veut répondre, parce que tout est si secret dans ces négociations. Nous voici, de l'aveu du député de Gander-Twillingate, du député de South West Nova et du député de Gloucester, en train de voter pour un chat en poche parce que nous nous sentons une certaine responsabilité sociale qui nous a poussés à étudier rapidement ce projet de loi. C'est contre nos principes, parce que nous savons à quoi cela peut nous mener.

C'est l'unique proposition que le gouvernement a présentée à l'industrie, malgré le conseil que je voudrais consigner. Je cite le rapport Kirby:

Pour que s'améliore le climat de coopération et de confiance dans l'industrie, il faudra que les organisations de producteurs et de pêcheurs soient dirigées par des hommes forts, mais aussi que tous les partenaires de l'industrie, y compris le gouvernement, changent d'attitude. Cette recommandation sera probablement la plus difficile à appliquer avec succès.

C'est celle au sujet de laquelle M. Kirby a dû capituler à la suite de pressions exercées, je présume, par le gouvernement. Le mandat principal du groupe de travail Kirby était de recommander:

Des moyens d'établir et de maintenir des entreprises de pêche viables sur la côte atlantique en tenant compte, comme il se doit, du développement économique et social d'ensemble des provinces atlantiques.

Une fois encore, je voudrais citer un passage de l'exposé que le ministère du Commerce du Nouveau-Brunswick a fait devant le comité. Il a déclaré:

La recommandation n° 45 du groupe de travail, «ne pas créer un nouveau programme général d'aide financière pour les pêcheurs ou les producteurs», semble être incompatible avec le préambule du projet de loi.

Les pêches de la région de l'Atlantique, les éléments autonomes et rentables de l'industrie, pourraient subir des torts incalculables à moins que le projet de loi ne soit modifié.

L'exposé se poursuit en ces termes:

Certaines tendances se discernent facilement. Si on compare les années 1976 (avant que la limite de 200 milles ne soit acceptée) et 1980 (dernière année pour laquelle des données sont disponibles), le nombre d'heures de travail au Nouveau-Brunswick s'est accru de 35 p. 100 durant la période par rapport à 41 p. 100 pour le Canada tout entier. La somme globale consacrée à la rémunération durant la même période a augmenté de 107 p. 100 au Nouveau-Brunswick et de 102 p. 100 pour l'industrie de conditionnement du poisson au Canada.

En d'autres mots, le Nouveau-Brunswick a progressé plus vite que le reste du Canada. Je poursuis la lecture:

Cette croissance de l'emploi au Nouveau-Brunswick est impressionnante quand on songe que cette province n'a pas bénéficié de la nouvelle limite de 200 milles comme les autres provinces de l'Atlantique.

A la page 4 de ce rapport, on lit:

Les usines qui sont la propriété de grandes sociétés intégrées ne peuvent pas réagir aussi rapidement et dépendent souvent d'une bureaucratie interne qui limite leur souplesse. Statistique Canada signale que le Nouveau-Brunswick a plus de propriétaires travaillant à la production que toute autre province du Canada.

Si nous considérons la valeur ajoutée au Nouveau-Brunswick par rapport à ce qu'elle est dans le reste du Canada, on constate que la valeur ajoutée, mesurée par le rapport entre la valeur marchande après transformation et la valeur à quai, est de 4.5 au Nouveau-Brunswick, 1.9 en Nouvelle-Écosse, 2.0 dans l'Île-du-Prince-Édouard, 1.9 au Québec et 2.5 à Terre-Neuve. En d'autres termes, la petite entreprise indépendante est responsable d'une augmentation de la valeur de 4.5 fois. Tout ce secteur est en marge de ce qui va devenir une structure